Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 14 (1869)

Heft: (8): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 30 Avril 1869. Supplément au n° 8 de la Revue.

SOMMAIRE. — Un nouvel agent explosif. *(La nitro-glycérine) (Suite et fin.)* **— Carte de la Suisse. — Convention humanitaire de Genève.**

UN NOUVEL AGENT EXPLOSIF.

LA NITRO-GLYCÉRINE.

(Fin.)

La violence mécanique dans tous les cas doit être comparativement grande, et il faut qu'elle ait lieu d'une certaine façon. On a fait nombre d'expérimentations avec des bouteilles de verre remplies de nitro-glycérine. On a jeté ces bouteilles contre des rochers ou on les a lancées à terre d'une hauteur considérable, cela cependant sans qu'il en soit résulté d'explosion du liquide. Inutile de dire que ces bouteilles ont été réduites en mille morceaux. Dans une circonstance, une commission de cinq membres fut instituée pour diriger quelques expériences. Voici une de celles auxquelles elle se livra : trois bouteilles de verre furent remplies de nitro-glycérine et afin d'obtenir les efforts combinés de la chaleur et du choc, on les plongea dans de l'eau portée à 120 degrés Fahrenheit, après quoi on les jeta violemment contre une pierre. Les bouteilles furent réduites en miettes, mais pas une goutte du liquide qu'elles contenaient ne fit explosion. Dans une autre expérience, on prit deux boîtes de fer-blanc semblables à celles dans lesquelles se vend la nitro-glycérine, on les remplit et on les emballa comme à l'ordinaire dans une caisse de bois pourvue d'un couvercle fortement vissé ; dans cet état, les boîtes furent jetées sur un roc, au fond d'un trou profond de 9 ou 10 pieds. Le résultat fut parfaitement négatif : aucune explosion n'eut lieu.

Quand on veut employer cette substance comme agent d'explosion dans les mines, on fore des trous à la façon habituelle comme si l'on devait employer la poudre à canon ou le coton poudre. On les